



# Assemblée générale

Distr. limitée  
14 octobre 2003  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquante-huitième session

### Cinquième Commission

Point 119 de l'ordre du jour

### Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

#### Projet de résolution présenté par le Président à l'issue de consultations officielles

#### Rapport du Corps commun d'inspection sur l'audit de gestion des pratiques de l'Organisation et des fonds et programmes des Nations Unies en matière d'externalisation

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* ses résolutions antérieures relatives au Corps commun d'inspection, en particulier ses résolutions 50/233 du 7 juin 1996, 54/16 du 29 octobre 1999, 55/230 du 23 décembre 2000, 56/245 du 24 décembre 2001 et 57/284 du 20 décembre 2002,

*Réaffirmant* également ses résolutions 54/256 du 7 avril 2000 et 55/232 du 23 décembre 2000 relatives aux pratiques en matière d'externalisation,

*Ayant examiné* le rapport du Corps commun d'inspection sur l'audit de gestion des pratiques de l'Organisation et des fonds et programmes des Nations Unies en matière d'externalisation<sup>1</sup>, le rapport du Secrétaire général<sup>2</sup> et les paragraphes 5 à 7 et 9 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>,

1. *Prend note* de la recommandation 1;
2. *Prend note également* de la recommandation 2 et des observations du Secrétaire général s'y rapportant;
3. *Fait sienne* la recommandation 3 a);

---

<sup>1</sup> A/58/92.

<sup>2</sup> A/58/92/Add.1.

<sup>3</sup> A/58/389.



4. *Prend note* des recommandations 4 et 5, ainsi que des observations du Secrétaire général et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'y rapportant;

5. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que les fournisseurs dont le personnel doit être présent dans les locaux des Nations Unies à titre régulier assument la responsabilité de procéder à leurs frais au contrôle des antécédents de chacun de leurs employés concernés;

6. *Fait siennes* les recommandations 7 à 9;

7. *Prie* le Secrétaire général de faire part aux membres du Groupe de travail interorganisations sur les achats des observations de la Division des achats de l'Organisation relatives à l'utilisation des nouvelles grilles qu'elle a adoptées pour le suivi, l'évaluation et l'approbation des prestations fournies dans le cadre de contrats d'externalisation, et de lui rendre compte dans son prochain rapport sur les pratiques en matière d'externalisation.

---